



Etang salé de Courthézon

Organiser une animation, un événement, une visite : PROCEDURE DE DEMANDE

- L'étang salé de Courthézon relève des compétences de la CCPRO depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Classé *Espace Naturel Sensible*, l'étang salé est protégé par un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** : une réglementation particulière s'applique aux activités et usages pratiqués sur le site.
- Ce site bénéficie également d'un plan de gestion spécifique assuré par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (**CEN PACA**) ; il définit notamment les modalités d'accueil du public.

C'est pourquoi, pour toute organisation de **visite, animation ou événement** sur le site de l'Etang salé, il est demandé de suivre la procédure suivante :

- **Toute organisation de visite/animation/événement sur le site de l'Etang salé doit obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite préalable à la CCPRO, par courrier postal ou électronique.**
- **Les demandes doivent être adressées dans un délai minimum de 20 jours avant l'événement et comporter les éléments suivants :**

NOM Organisateur (association, établissement scolaire, groupe touriste avec prestataire, ...) :

Interlocuteur (Prénom NOM) :

Coordonnées (tel/email) :

Nature de l'activité (manifestation sportive, culturelle, autre...) :

.....

Date de la sortie : **Durée :**

Nb de participants attendus :

Demande spécifique / observations supplémentaires :

.....

Une réponse sera donnée par la CCPRO, après concertation avec le gestionnaire CEN PACA, par retour de mail ou courrier dans les meilleurs délais. L'absence de réponse ne vaut pas autorisation.

Contact CCPRO :

Véronique AMINOU 04-90-13-37-41

v.aminou@ccpro.fr

www.ccpro.fr

Promotion et sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable